



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES**

### **Séance du 1er mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le premier mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOEHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Étaient excusés** : Mme CASIRIAIN Elena, M. HEGUY Antton

**A été nommé comme secrétaire de séance** : Mme FALXA Odile

**Date convocation** : 25 février 2022

**Date d'affichage** : 25 février 2022

### **DECISION N° 16 : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POUR TOUS ET DE LA CANTINE**

Monsieur le Maire, indique au conseil municipal que les tarifs pour la location de la salle pour tous ont été fixés par délibération du 05/04/2007. Il propose à l'assemblée de modifier ces tarifs et de créer un tarif pour la location de la salle de la cantine.

Le projet de tarifs est le suivant:

	Salle pour tous	Cantine
<b>Associations locales :</b> - réunions, apéritifs, vins d'honneur, collations, goûters, repas	Gratuit	Gratuit
<b>Associations extérieures au village :</b> - réunions - apéritifs, vins d'honneur	Gratuit 50€	----- -----
<b>Particuliers locaux :</b> - apéritifs, vins d'honneur, collations, goûters - repas	40€ 100€ + caution 150€	250€ + caution 250€
<b>Particuliers extérieurs à la commune :</b> - apéritifs, vins d'honneur, collations, goûters - repas	50€ 150€ + caution 150€	----- -----

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré;

**ACCEPTE** les tarifs ci-dessus.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 1er mars 2022

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN




Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 14/03/2022

Et après transmission en sous-préfecture le 14/03/2022